



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 39725

Texte de la question

M. Vincent Descoeur attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur l'avenir des centres d'éducation populaire et de sport (CREPS). Il s'inquiète de la réorientation des missions de ces établissements et de la disparition annoncée de plusieurs d'entre eux. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement et, plus particulièrement, de lui donner des assurances sur le devenir du CREPS de Vichy, essentiel au développement de la vie sportive et associative de la région Auvergne.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, le ministère chargé des sports a lancé en 2008 une réforme concernant la restructuration de ses établissements publics nationaux (EPN). Cette démarche vise à les recentrer sur deux missions prioritaires : - l'accueil des sportifs de haut niveau, afin de permettre la réussite de leur double projet (sportif et d'insertion socio-professionnelle) ; - l'offre de formation aux diplômés conduisant aux métiers de l'animation et du sport, dans le secteur monopolistique (activités en environnement spécifique), et dans les secteurs où l'offre de formation privée - associative ou marchande - est encore insuffisante. L'application de ces nouvelles orientations s'est traduite par l'examen de la cartographie nationale du réseau des CREPS. Pour le CREPS de Vichy, une période de concertation entre les collectivités territoriales, l'ensemble des partenaires et le mouvement sportif, a été définie. Cette concertation tenait compte de l'objectif général de rationalisation des moyens du ministère, de l'évolution prévisible de l'offre de formation au plan régional et des perspectives d'implantation de pôles sportifs au titre des parcours de l'excellence sportive 2009-2013. À l'issue de cette période de concertation, il a été décidé de maintenir le CREPS de Vichy au sein du réseau des établissements publics nationaux. Le nouveau pôle ressources national « sport et santé » vient d'y être implanté. Ce pôle a pour vocation de mettre en oeuvre les politiques nationales décidées par le ministère de la santé et des sports. Son principal objectif est de promouvoir et de faciliter la pratique d'une activité physique ou sportive adaptée et sécurisée pour l'ensemble de la population française.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Descoeur](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39725

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2009, page 218

Réponse publiée le : 23 mars 2010, page 3465